

**KALIBAT DEVELOPPEMENT**

Renovation • Carrelage • Maçonnerie • Plâtrerie

INSTRUCTION :			SIGNALÉ				
DGS	DGA	SG	FINANCE				
MAINT	DVPT	DC	RESS INT				
<b>30 NOV. 2009</b>							
COPIES :							
PDT	DGA	SG	FIN	MAINT	DVPT	DC	RI
SIGNATURE :							
PRÉSIDENT		DGS		INSTRUCTEUR			

**OPH77**

**10, avenue Charles Peguy  
770002 MEULUN**

**Chantier : Amélioration et Rénovation  
De 5 logements 33, 35 et 37 rue Bonheur  
77000 LA ROCLETTE**

A Bondy, le 24 novembre 2009

Objet :  
Plan de retrait amiante

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

- ✓ Plan de retrait et de confinement
- ✓ Fiches techniques des produits utilisés
- ✓ Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de Travaux  
Mr Stéphane ASLAN

**KALIBAT DEVELOPPEMENT**  
Siège : 33 Rue Jean Jaurès  
93140 BONDY  
S.A.R.L au capital de 8000 €  
R.C.S BOBIGNY 502 402 654 - APE 4399



**KALIBAT DEVELOPPEMENT**

*Renovation • Carrelage • Maçonnerie • Plâtrerie*

# **PLAN DE RETRAIT ET DE CONFINEMENT**

**Chantier : Amélioration et Rénovation de 5 logements  
33, 35 et 37 rue Rosa Bonheur  
77000 LA ROCHETTE**

## **Maître d'ouvrage**

**O.P.H. 77  
10 avenue Charles Péguy  
BP 114  
77002 MELUN Cedex**

## **Entreprise titulaire du Marché**

**KALIBAT DEVELOPPEMENT  
33 rue Jean Jaurès  
93140 BONDY**

## SOMMAIRE

- 1) Désignation des intervenants et organismes
  
- 2) Désignation des lieux
  
- 3) Désignation des travaux de confinement
  
- 4) Moyens et matériel :
  - a) Equipement sur chantier
  - b) Equipement du personnel
  
- 5) Réglementation
  
- 6) Démarrage et durée du chantier
  
- 7) Installation de chantier
  
- 8) Conduite à tenir en cas d'accident

## 1) Intervenants et organismes

■ Maîtrise d'ouvrage :	OPH 77 10 av Charles Péguy BP 114 77002 MELUN Cedex	☎ : 01.64.14.14.77 Fax : 01.60.68.51.42
------------------------	--	--

### ■ Organismes de sécurité

#### 1. CRAM

104, allée des Amarillys  
77196 DAMMARIE LES LYS

☎ : 01.64.87.02.60

#### 2. INSPECTION DU TRAVAIL

1<sup>er</sup> Section  
Cité Administrative – Bât C de Préchamblain  
77011 MELUN Cedex

☎ : 01.64.41.28.63

#### 3. OPPBTP

221 boulevard Davout  
75020 PARIS

☎ : 01.40.31.64.00

## 2) Désignation des lieux

### Chantier situé :

Amélioration et Rénovation de 5 logements  
33, 35 et 37 rue Rosa Bonheur  
77000 LA ROCHETTE

Appartement 33.3 Droite  
Appartement 35.3 Droite  
Appartement 37.3 Droite  
Appartement 37.1 Droite  
Appartement 33.1 Gauche

## 3) Désignation des travaux

- a) Confinement de la faïence
- b) Confinement des revêtements de sols souples

**Confinement de la faïence :** Dans 5 appartements, nous avons des colles de faïence non accessible encoffrées sous une faïence ne présentant pas de décollements, localisées principalement sur des plans de travail dans les cuisines et salle de bains.

Les travaux que nous envisageons de réaliser sont, la pose de plans de travail préformés par collage sur les plans de travail en places sans aucun percement ni dépose total ou partielle des faïences.

Ces travaux concernent les logements 33.3 droite au 3<sup>ème</sup> étage, 35.3 droite au 3<sup>ème</sup> étage, 37.3 droite au 3<sup>ème</sup> étage et 37.1 droite au 1<sup>er</sup> étage.

**Confinement des revêtements de sol amiantés** par la pose de revêtement plastic Transit Tex de GERFLOR (ci-joint fiche technique).

Ces travaux concernent le logement 33.1 gauche au 1<sup>er</sup> étage.

Dépose de l'évier en place

Rapport SOCOTEC concernant les logements joint au dossier.

## 4) Moyens et Matériel

- a) Equipement sur chantier
  - Petit outillage (Lisseuse)
- b) Equipement du personnel
  - Chaussures de sécurité
  - Casques de chantier
  - Gants
  - Masque

## 5) Réglementation

Travaux réalisés selon l'arrêté du 14 mai 1996, disposition applicable aux activités de confinement de matériaux contenant de l'amiante.

## 6) Démarrage et durée de chantier

Le démarrage des travaux de confinement et de retrait ne peut avoir lieu qu'au moins 1 mois après réception du présent plan de confinement par les organismes.  
Passé ce délai, les travaux pourront démarrer.

La date d'intervention est fixée à compter du 18 janvier 2010

Durée de l'intervention global des travaux d'encoffrement : 3 jours/logement

## 7) Installations de chantier

Installation de chantier adapté avec vestiaire et WC.  
Pas de repas pris sur place, repas pris au restaurant.

## 8) Conduite à tenir en cas d'accident

### I - LE NUMERO D'URGENCE

Le numéro d'appel d'urgence est le **18**.

Le chef de chantier sera muni d'un téléphone portable.

### II – EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident, la victime est prise en charge par le/les secouriste du chantier qui a reçu une formation spécifique et connaît donc la procédure à suivre.

La liste des secouristes sera affichée sur le chantier et sera tenue à jour.

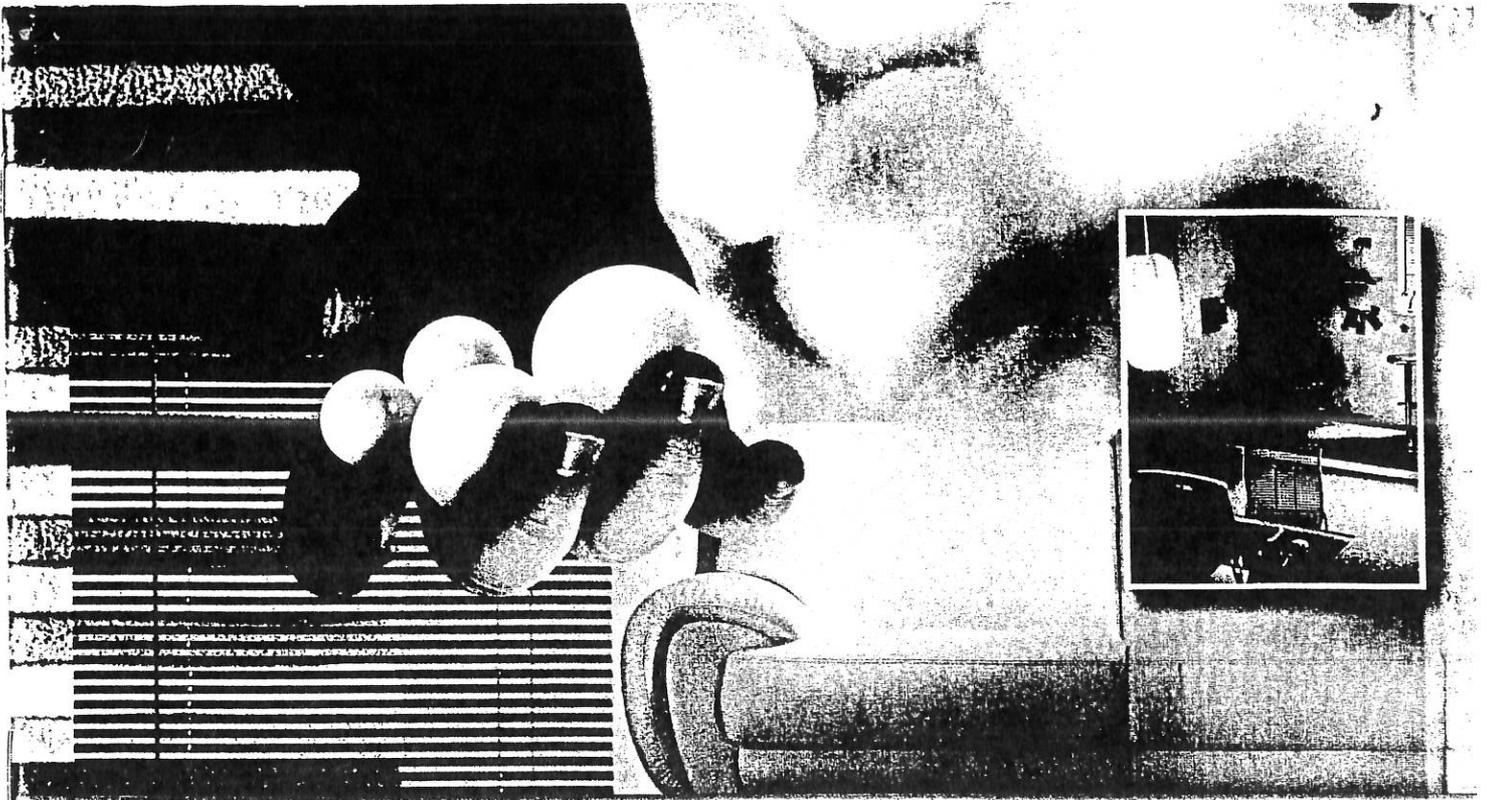
En outre, nous aurons toujours au moins 1 secouriste sur le chantier.

### III – MATERIEL DE PREMIER SECOURS

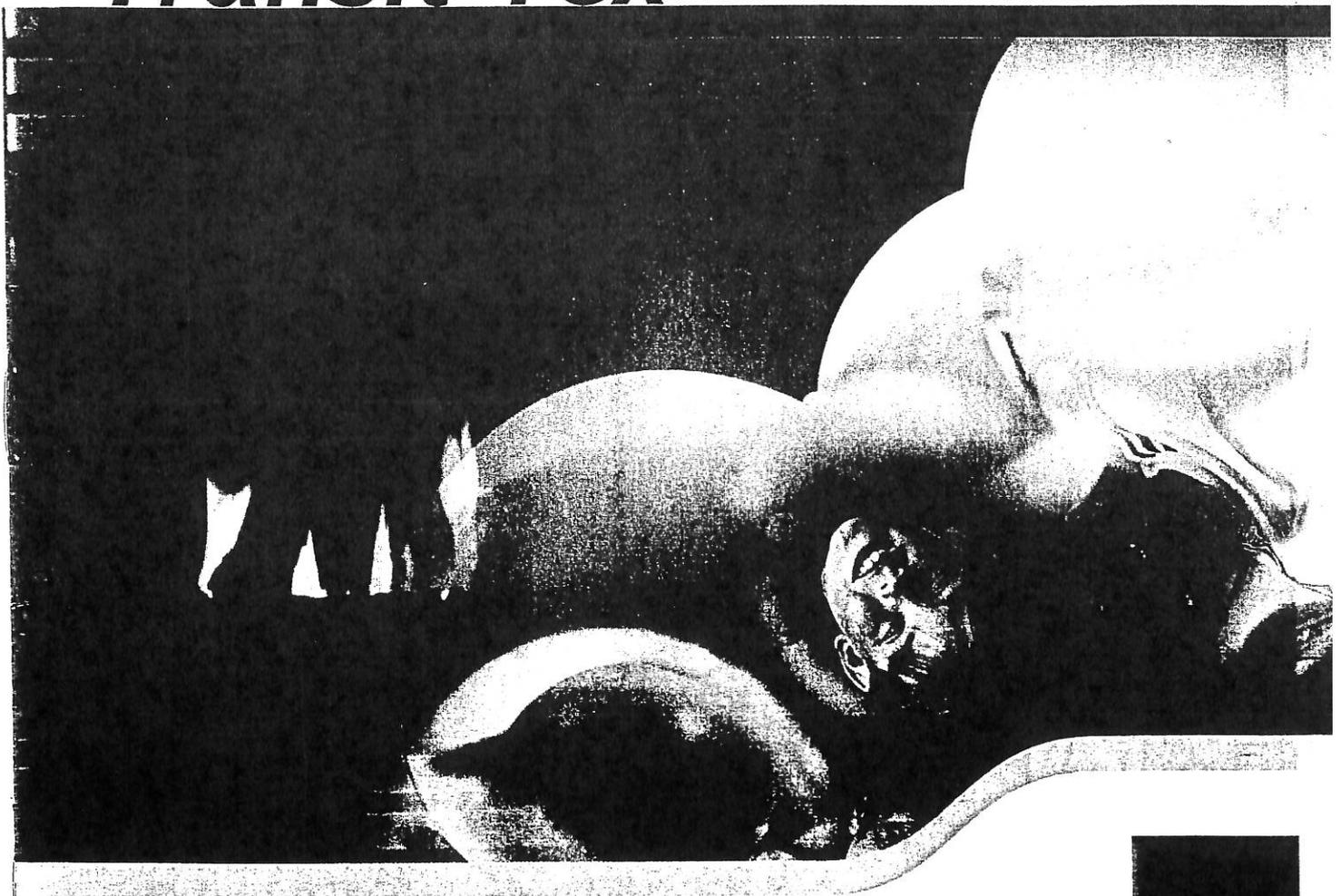
Une trousse à pharmacie sera à la disposition du personnel dans les bureaux du chantier.

## DIFFUSION

- Inspection du travail,
- CRAM,
- Maîtrise d'ouvrage,
- Médecin du travail (pour avis),
- Archivage chantier,



# *Transit Tex*



Revêtements de sols professionnels

**Gerflor**

# Idéal pour la rénovation d'anciens supports

## Transit Tex

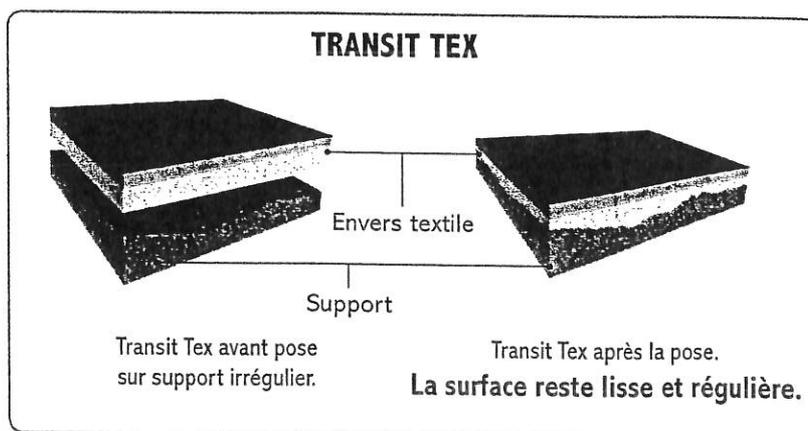


### ► Revêtement de sol avec envers textile installé,

- soit en pose maintenue en plein avec poissant
- soit en pose maintenue en périphérie avec un adhésif double face ou une colle acrylique.

### L'envers textile absorbe les irrégularités du support existant :

- Dalles vinyles amiantes
- PVC compact
- Carrelage
- Parquet



## ► Rénovation : idéal en site occupé

- Rapidité d'exécution
  - Pas d'arrachage des anciens revêtements (sauf envers mousse)
  - Pas de ragréage
- Chantiers propres
- Remise en place rapide du mobilier : 24 heures après le traitement des soudures à froid



## ► Neuf : facilite les rénovations futures

- Les poses maintenues en plein avec poissant, ou maintenues en périphérie avec colle acrylique permettent la restitution du sol initial en état

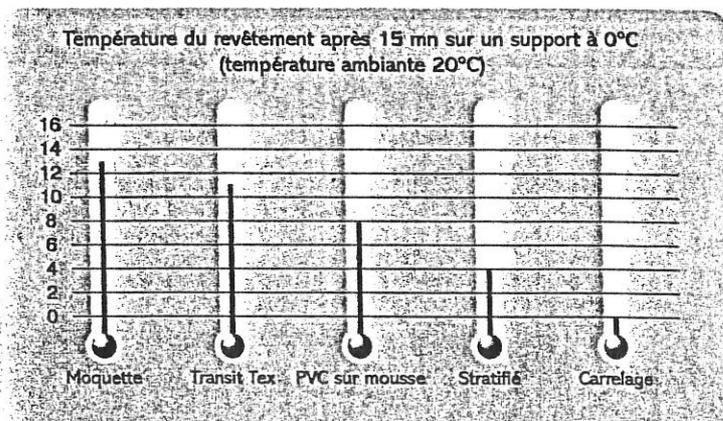
## ► Un système de pose sûr et durable

**n° ATex  
1489**

- Garantit une dépose rapide du sol et évite un futur ragréage
- Produit sous **ATex n° 1489**
- Couche d'usure de forte épaisseur (0,35 mm) : **classement U3P2E2C2**
- Excellente stabilité dimensionnelle du produit : voile de verre et envers textile polyester
- Produit plombant permettant une simple fixation en périphérie et au niveau des joints
- Possibilité de coller en plein en cas de sollicitation forte
- Envers imputrescible 100% polyester et intercalaire étanche

## Le confort du textile

- Confort thermique : bonne isolation thermique mais compatible avec une pose sur sols chauffants
- Sensation de chaleur pied nu
- Confort à la marche : le confort du textile et les avantages de l'entretien d'un sol PVC
- Isolation phonique : 16 dB



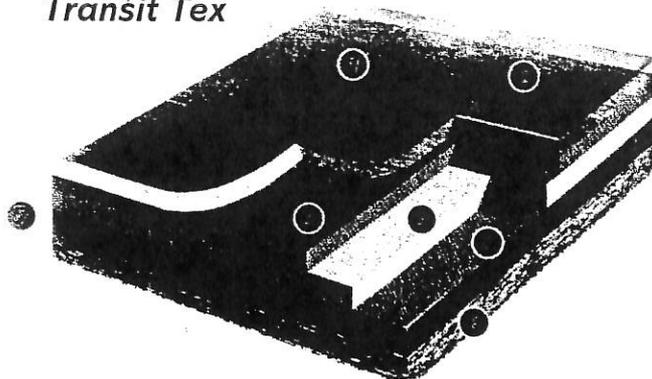
## Facilité d'entretien et résistance au tachage

- Traitement fongistatique et bactériostatique Sanosol®
- Couche d'usure transparente traitée dans la masse Gernet®

## Une composition produit unique



### Transit Tex



- 1 Traitement Gernet®
- 2 Couche d'usure transparente
- 3 Décor imprimé
- 4 Voile de verre
- 5 Intercalaire étanche
- 6 Envers textile 100 % polyester
- 7 Traitement Sanosol® dans toute l'épaisseur du produit (bactériostatique et fongistatique)

CONSEILS TECHNIQUES ET ÉCHANTILLONS



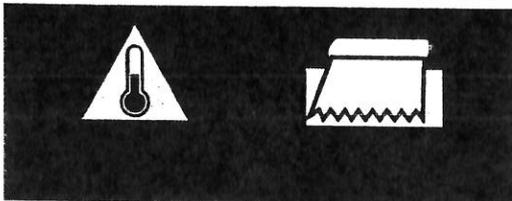
Appeler Gerflor **N°Azur 0 810 569 569**

PRIX APPEL LOCAL



# Mise en œuvre du TRANSIT-TEX

Avis Technique N° 12/09 - 1551



## 1 - GENERALITES

### ■ 1.1 - RECONNAISSANCE DU SUPPORT

Cf. documents de référence :

- NF P 62-203 (Référence DTU 53-2) Revêtements de sols plastiques
- NF P 63-203 (Référence DTU 51-3) Cahier 2055 supports bois
- NF P 14-201 (Référence DTU 26-2) Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

- NF P 11-213 (Référence DTU 13-3) Dallages
- Guide de la rénovation des sols (cahier 2055-2/01-02-1986 livraison 266)
- Guide de rénovation des sols recouverts de dalles et produits associés contenant de l'amiante du 07.08.2003 ; tout en respectant les dispositions du décret 2006-761 du 30.06. 2006.

### ■ 1.2 - PREPARATION DU SUPPORT

\* après application d'un primaire d'accrochage - \*\* selon la structure du carrelage

Tout support doit être sec, propre, plan (< 5 mm sous la règle de 2 m) et sain. Il doit être balayé et aspiré avant la pose du revêtement de sol.

#### Support Hydraulique

Remise en conformité de la planéité du support

- Eliminer les résidus de colle
- Si ragréage éliminé ponctuellement : reprise des zones par enduit de lissage
- Si ragréage éliminé sur la majeure partie du local : enlèvement du ragréage restant.

Cas de la pose collée ou maintenue : Préparer le support tel que décrit dans le DTU 53-2.

Fixation périphérique possible et doit se faire dans ce cas avec une colle acrylique.

L'application préalable d'un primaire d'accrochage est nécessaire.

**Bois - (cf. DTU 51-3)** Plancher ou panneaux à base de bois sur lambourde : Conserver impérativement les ventilations.

Poncer en cas de désaffleurements > 1mm et/ou traiter les joints avec un enduit approprié si leur ouverture est > 3 mm.

#### Ancien carrelage

Appliquer un enduit de lissage si joints > 5 mm et/ou désaffleurements > 1 mm.

Le collage périphérique est possible et doit se faire dans ce cas avec une colle acrylique.

#### Anciens revêtements souples

- Seule la pose sur anciens revêtements « vinyle composition », linoléum, caoutchouc, vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est permise.
- La pose sur ancien revêtement Vinyle sur mousse, Vinyle expansé relief, linoléum sur mousse, caoutchouc sur mousse est interdite.
- Si plus de 10% de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local : déposer l'ensemble du sol.
- Si moins de 10% de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local : refixer les zones décollées, reboucher les espaces libres avec un enduit de lissage.

### Anciennes Dalles Vinyles amiante

La pose maintenue ou collée en plein n'est pas autorisée.

\* Seules les barres de seuil à coller sont admises sur dalles vinyl amiante ou dalles collées à l'aide d'une colle contenant de l'amiante.

### Peinture ou résine coulée

Si la peinture ou la résine a des défauts d'aspect sur plus de 10% de la surface, la pose collée en plein n'est pas autorisée.

### Taux d'humidité

En conformité avec les règles professionnelles et le DTU. Vérifier que le Taux d'humidité du support est conforme aux règles en vigueur avant la pose.

Sur dallage  $\leq 4,5\%$  (85% RH).

En étage une tolérance est accordée jusqu'à  $\leq 7\%$  (90% RH).

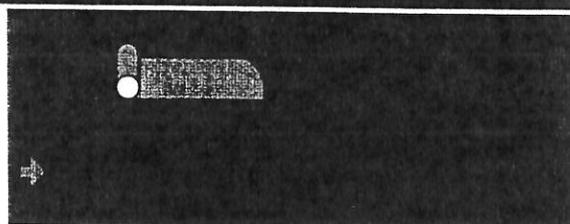
### Outils

Prévoir des outils adaptés et notamment des lames dites croches parfaitement affûtées.

### Traitement des joints et des points singuliers.

## ■ 1.3 - MISE EN PLACE DU REVÊTEMENT (quelque soit le type de pose choisi)

- Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.
- Vérifier le numéro de lot sur les étiquettes afin d'éviter des problèmes de variation de couleur d'un rouleau à l'autre.
- Dans tous les cas, l'installation du revêtement ne peut s'effectuer au plus tôt 24 heures, après sa mise à plat dans le local où il doit être posé.
- Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible, et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.
- Les lés doivent être orientés dans les pièces, de préférence vers le mur de la fenêtre principale.
- Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.
- Mesurer et marquer à l'aide d'une ligne de craie l'endroit où sera positionné le joint du revêtement. Dans le cas de panneaux à base de bois, s'assurer que le joint du revêtement ne tombera pas directement par-dessus d'un joint du support. On recommande de laisser un décalage d'au moins 15 cm entre les joints du revêtement de sol et les joints des panneaux à base de bois.



- Maroufler le revêtement immédiatement après la mise à plat.
- Laisser relaxer le revêtement en déplaçant vers l'extérieur les plis ou les poches d'air ; une découpe trop près des murs n'est pas recommandée. Coupez à la dimension souhaitée et déposez le sur la ligne de craie.
- Si on excède la largeur d'un rouleau, tenir compte du raccord du dessin et contrôler le sens de pose du revêtement de sol. Dans le cas de rouleaux sans raccord, faire chevaucher légèrement les laizes pour pratiquer une coupe à joint vif.
- Inspectez à nouveau le matériel pour repérer tout défaut du support à corriger avant l'installation

#### Découpes spécifiques du revêtement :

- Pour tracer un motif ou pour une découpe spécifique, l'usage d'un gabarit peut être nécessaire. Lorsque des raccords dessins sont nécessaires, s'assurer de garder un excédent de matériau.

## 2 - POSE MAINTENUE DU TRANSIT-TEX EN PLEIN AVEC UN ADHÉSIF PERMANENT

### ■ 2.1 - DÉFINITION

La totalité de la surface du revêtement de sol est maintenue par un produit de maintien (poissant) qui conserve le revêtement en contact avec le sol et permet d'enlever celui-ci.

### ■ 2.2 - GÉNÉRALITÉS

Seuls les locaux classés au plus U3P2E2C2 sont concernés par ce type de pose. Les pièces sèches peuvent être recouvertes. Stocker les rouleaux (déroulés) 24 H avant la pose dans la pièce à réaliser. Température ambiante : minimum 10°C.

### ■ 2.3 - USAGES

Cette méthode est particulièrement recommandée :

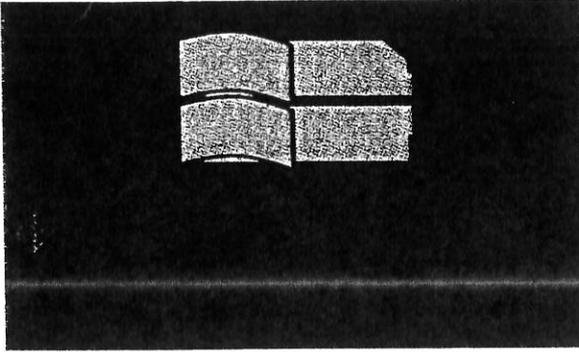
- pour les pièces de grandes dimensions,
- pour de la rénovation sur ancien support.

### ■ 2.4 - PRÉPARATION DU SUPPORT

Se conformer aux prescriptions générales.

### ■ 2.5 - MISE EN ŒUVRE

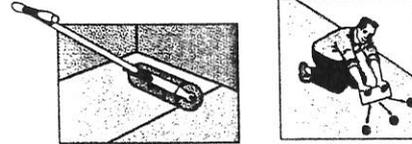
1. Balayer le local et s'assurer de l'élimination maximum des poussières, impuretés et saletés en insistant sur la périphérie de la pièce.
2. Dérouler et mettre à plat le revêtement dans la pièce 24 heures avant la pose.
3. Maroufler le revêtement immédiatement après la mise à plat.
4. Tracer le positionnement exact du 1<sup>er</sup> lé en prenant pour appui un des bords du lé.
5. Retourner les rouleaux par moitié.
6. Appliquer au rouleau un adhésif de maintien sur toute la surface
7. Laisser complètement gommer.
8. Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.



9. Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau.
10. Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace.
11. Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir.
12. Découper le revêtement en périphérie selon la géométrie de la pièce en suivant au plus juste les murs, plinthes, tuyauteries et autres points particuliers :
  - a. Le long des murs, si des plinthes doivent être posées ultérieurement,
  - b. Le long des plinthes dans le cas où celles-ci ont été conservées.

### ■ 2.6 - MAROULAGE

Manuel à l'aide d'une cale à maroufler puis à l'aide d'un rouleau à maroufler passé sur la totalité de la surface à la fin des opérations.



### ■ 2.7 - TRAITEMENT DES JOINTS À FROID

Voir chapitre SOUDURE : SOUDURE A FROID SG 916.

### ■ 2.8 - TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

**Pièces humides :** Prévoir un calfatage en rive et aux pénétrations à l'aide d'un mastic polyuréthane ou MS Polymère.

**Passage de porte :** Disposer une barre de seuil.

**Mobilier lourd, mobile ou vibrant :** Prévoir un dispositif de répartition des charges sous chaque pied ou roulette.

**Précaution particulière :** Proscrire l'utilisation d'embouts caoutchouc.

### ■ 2.9 - MISE EN SERVICE - CIRCULATION

Pour un trafic pédestre normal, 24 heures après achèvement des travaux.

- Aménagement ou mise en place de mobilier 72 heures après la pose.

- Proscrire l'utilisation d'embouts caoutchouc.

Dans le cas d'un sol chauffant, la remise en chauffe s'effectue 7 jours après la mise en œuvre du revêtement.

## 3 - POSE MAINTENUE EN PERIPHERIE DU TRANSIT-TEX AVEC BANDE ADHESIVE DOUBLE FACE OU AUTO-AGRIPPANTE OU COLLE ACRYLIQUE

### ■ 3.1 - DÉFINITION

Les lés de TRANSIT TEX ne sont maintenus que sur la périphérie par un adhésif double-face, par une bande de colle acrylique de faible largeur ou une bande adhésive auto-agrippante. Les joints sont traités de la même manière.

### ■ 3.2 - GÉNÉRALITÉS

Seuls les locaux classés au plus U3P2E2 sont concernés par ce type de pose. Les pièces sèches peuvent être recouvertes.

Stocker les rouleaux (déroulés) 24 H avant la pose dans la pièce à réaliser.

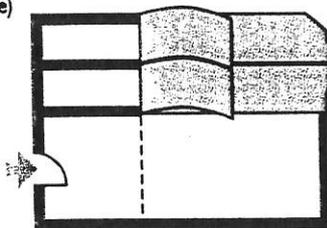
Température ambiante : minimum 10°C

### ■ 3.3 - PRÉPARATION DU SUPPORT

Se conformer aux prescriptions générales.

### ■ 3.4 - MISE EN ŒUVRE

1. Balayer le local et s'assurer de l'élimination maximum des poussières, impuretés et saletés en insistant sur la périphérie de la pièce.
2. Mettre à plat le revêtement dans la pièce 24 heures avant la pose.
3. Maroufler le revêtement immédiatement après sa mise à plat.
4. Tracer le positionnement exact du 1er lé en prenant pour appui un des bords du lé
5. Retourner les rouleaux par moitié
6. Disposer le ruban adhésif double-face ou auto-agrippant sous chaque joint et en périphérie.  
En cas de maintien avec une colle, l'application doit se faire à la spatule dentée A2 sur une largeur d'environ 15cm.  
Laisser gommer la colle avant de poursuivre la mise en œuvre (cf fabricant de colle)



Bande adhésive ou auto-agrippante ou colle acrylique

Nb : Afin d'améliorer le collage sur le support, il est possible d'appliquer un primaire localement à l'endroit où sera déposé la colle, le ruban adhésif ou la bande adhésive auto-agrippante.

7. Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau.

8. Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace.

9. Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir.

10. Découper le revêtement en périphérie selon la géométrie de la pièce en suivant au plus juste les murs, plinthes, tuyauteries et autres points particuliers :

- a. Le long des murs, si des plinthes doivent être posées ultérieurement,
- b. Le long des plinthes dans le cas où celles-ci ont été conservées.

### ■ 3.5 - MAROULAGE

Il est effectué manuellement à l'aide d'une cale ou d'un marteau à maroufler sur les zones collées.

### ■ 3.6 - TRAITEMENT DES JOINTS À FROID

Voir chapitre SOUDURE : SOUDURE A FROID SG 916.

### ■ 3.7 - TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

**Pièces humides :** Uniquement sur support hydraulique.

Prévoir un calfatage en rive et aux pénétrations à l'aide d'un mastic polyuréthane ou MS polymère.

**Passage de porte :** Disposer une barre de seuil.

**Mobilier lourd, mobile ou vibrant :** Prévoir un dispositif de répartition des charges sous chaque pied ou roulette.

**Précaution particulière :** Proscrire l'utilisation d'embouts caoutchouc.

### ■ 3.8 - MISE EN SERVICE - CIRCULATION

Pour un trafic pédestre normal, 24 heures après achèvement des travaux.

- Aménagement ou mise en place de mobilier 72 heures après la pose en cas de maintien en colle acrylique et/ou 24 heures après la soudure à froid.

- Proscrire l'utilisation d'embouts caoutchouc.

Dans le cas d'un sol chauffant, la remise en chauffe s'effectue 7 jours après la mise en œuvre du revêtement.



## 4 - POSE COLLEE EN PLEIN DU TRANSIT-TEX

Se référer à la pose collée des revêtements en lés de notre guide de mise en œuvre, disponible sur demande.

## 5 - PRODUITS PRECONISES POUR MAINTIEN OU COLLAGE DU TRANSIT TEX

## 6 - SOUDURE A FROID SG 916

### ■ 6.1 - PRESENTATION

SG 916 est une solution technique qui permet le traitement à froid des joints des revêtements de sols en rouleaux selon le DTU 53.2 du 14/04/2007.

SG 916, incolore, peut être utilisé quel que soit le coloris du matériau.

Cette solution permet une excellente qualité de finition sans trace apparente du joint.

### ■ 6.2 - CONDITIONNEMENT

SG 916 est livré :

En carton de 10 tubes comprenant :

10 tubes de 35 ml et un embout pour traitement à froid.

(Pour les Vinyles Expansé en Relief uniquement)

Soit en kit comprenant :

- 1 bidon métallique de 500 ml contenant la soudure à froid
- 1 réservoir doseur
- 2 embouts applicateurs à ergot
- 3 rouleaux de papier adhésif de 50 ml
- Autonomie : 300 ml

### ■ 6.3 - MISE EN ŒUVRE

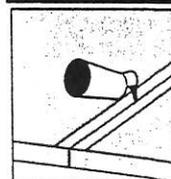
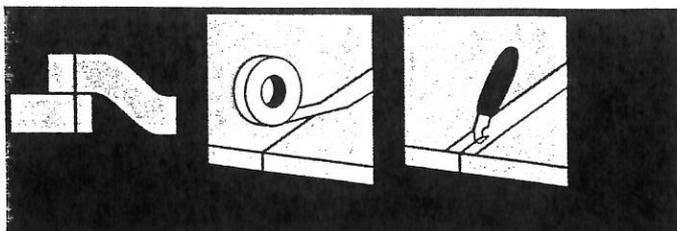
Traitement à froid dans toute l'épaisseur

- Poser et coller le revêtement à joint vif
  - Attendre 2 à 4 heures
  - Procéder à l'application du SG 916 selon la méthode ci-contre.
- Bien injecter le produit dans toute l'épaisseur du revêtement. Il est impératif d'attendre au moins 24 heures avant la mise en service des locaux.

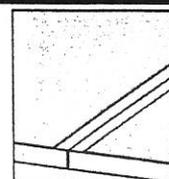
**ATTENTION :** SG 916 contenant un solvant inflammable, il est recommandé de ne pas fumer pendant les opérations et de prendre les précautions d'usage.

### ■ 6.4 - BARRES DE SEUIL

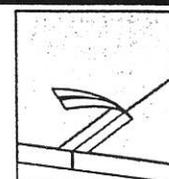
Seules les barres de seuil à coller sont admises sur dalles vinyl amiante ou dalles collées à l'aide d'une colle contenant de l'amiante.



4 - Introduire l'embout du dosser. Injecter un profondeur et en angle



5 - Laisser sécher 60 secondes



6 - Enlever le ruban adhésif

## APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION

Numéro de référence : 1489

Note liminaire : Cette appréciation vise les travaux de rénovation de sols existants y compris de sols contenant de l'amiante. Concernant les travaux sur ce type de support, elle pré-suppose le strict respect de la réglementation en vigueur.

Selon l'Avis du Comité d'Experts, le demandeur ayant été entendu, la demande d'ATEX ci-dessous définie :

Demandeur : Société GERFLOR, 43 Boulevard Garibaldi, F-69170 TARARE

Technique objet de l'expérimentation : Revêtement de sol plastique manufacturé en lés destiné à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation au plus classés U3P2E2C2, posé soit maintenu soit en périphérie à l'aide d'un ruban adhésif double face ou d'une colle, soit en plein à l'aide d'un produit de maintien. Il est constitué du revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle « TRANSIT-TEX », du ruban adhésif double-face « D 300 », d'une colle ou d'un produit de maintien à base de résines acryliques en émulsion choisi parmi ceux préconisés par la société Gerflor et d'un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

Ce procédé ainsi que sa mise en œuvre sont décrits dans les annexes 1 et 2 ci-après, donne lieu à une :

### APPRECIATION TECHNIQUE FAVORABLE A L'EXPERIMENTATION

Remarque importante : cette appréciation favorable ne vaut que pour une surface totale cumulée de 150 000 m<sup>2</sup> et, pour une durée de 18 mois, donc une validité jusqu'au 31 juillet 2008. Elle ne vaut, en outre, que par le respect des recommandations faites au paragraphe 4°) ci-après.

Cette Appréciation, QUI N'A PAS VALEUR D'AVIS TECHNIQUE au sens de l'arrêté du 2 décembre 1969, découle des considérations suivantes :

#### 1°) Sécurité :

##### 1.1. Stabilité

L'emploi de ce système n'intervient pas dans la stabilité de l'ouvrage.

##### 1.2. Sécurité Incendie

Il conviendra de s'assurer de l'adaptation du revêtement de sol « TRANSIT-TEX », selon le mode de pose prévu, au regard de la sécurité incendie. Le revêtement de sol « TRANSIT-TEX » posé collé en plein sur support incombustible a fait l'objet d'un classement de réaction au feu selon la norme NF EN ISO 9239-1 dans le laboratoire du fabricant.

##### 1.3. Sécurité des intervenants

Dans le cas où la pose sur dalles vinyl amiante ou dalles semi-flexibles existantes collées à l'aide d'une colle contenant de l'amiante nécessite d'intervenir sur l'ouvrage existant, par exemple dans le cas de la dépose même partielle de dalles, la mise en œuvre nécessite le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur visant à protéger l'intervenant des risques liés à l'amiante (Cf. en particulier décret 2006-761 du 30 juin 2006).

Sur ce type de support, le recours à des barres de seuil à visser est exclu.

##### 1.4. Sécurité des usagers

Elle est assurée sous réserve du strict respect des préconisations de pose.

#### 2°) Faisabilité

##### 2.1. Production

Le revêtement de sol « TRANSIT-TEX » est de fabrication industrielle avec un suivi de production tel que sa constance de qualité apparaît convenablement assurée.

Le ruban adhésif double face, les colles et les produits de maintien préconisés sont de fabrication industrielle.

##### 2.2. Mise en œuvre

Le support est préalablement préparé de sorte à éliminer les parties décollées ou dégradées. Les parties déposées sont rebouchées.

Sur support bois, les désaffleurs entre lames ou panneaux sont poncés à partir de 1 mm et les joints sont remplis à partir de 3 mm.

Sur carrelage existant, un ragréage est réalisé à partir de 5 mm de largeur de joints ou lorsque les désaffleurs entre carreaux excèdent 2 mm.

*Le présent document comporte deux pages et deux annexes. Il ne peut en être fait état qu'in extenso*

PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

Les désaffleurs et les écarts éventuels de planéité sont traités à l'aide d'un enduit de ragréage à prise rapide appliqué sur primaire choisi en fonction du support parmi ceux préconisés.

Les fissures, ou ouvertures de joints entre lames dans le cas d'un parquet, sont remplies à partir de 3 mm de largeur.

La température minimale requise est de 10°C pour le support et de 15°C pour l'atmosphère ; les lés sont déroulés et maroullés 24 heures avant la pose définitive.

La pose est réalisée soit par maintien en périphérie à l'aide du ruban adhésif double face ou d'une des colles préconisées, soit par maintien en plein à l'aide d'un des produits proposés.

Dans les pièces humides : la pose sur support sensible à l'eau est exclue, seule la pose collée en périphérie est admise, les jeux périphériques et autours des pénétrations sont remplis à l'aide d'un mastic MS polymère.

Les joints entre lés sont traités à froid.

Sur dalles vinyl amiante ou dalles collées à l'aide d'une colle contenant de l'amiante, la pose s'effectue sans décapage des dalles ; en outre, seules les barres de seuil à coller sont alors admises.

La mise en service intervient immédiatement après la fin des travaux pour le trafic piétons et 24 heures après dans les autres cas.

Le résultat sera directement fonction du soin apporté à la reconnaissance et à la préparation du chantier et du support avant la pose. Un soin tout particulier doit être apporté à la découpe des lés en rives.

Dans le cas de travaux sur un sol existant contenant de l'amiante, l'entreprise devra opérer conformément aux règles en vigueur.

La société GERFLOR propose son assistance technique aux entreprises.

### 3°) Risques de désordres

Sous réserve du strict respect des préconisations d'emploi et de mise en œuvre décrites dans le dossier technique, le risque de désordre est limité.

Les risques de désordres possibles sont :

- une usure ou un encrassement prématuré du revêtement dans le cas d'un défaut localisé de planéité mal traité,
- une infiltration d'eau sous le revêtement dans le cas d'un défaut de calfatage des rives et des pénétrations combiné à un défaut localisé d'adhérence dans le cas d'une pose maintenue en périphérie n'excluant pas la possibilité de développements fongiques,
- les risques liés à l'humidité dans le cas du surclassement en E2 d'un local initialement classé E1.

### 4°) Recommandations

#### 4.1.- Sécurité :

Il conviendra de s'assurer que le classement de réaction du revêtement posé flottant, pour le support visé, est conforme à la réglementation en vigueur.

#### 4.2.- Vis à vis des risques de désordres :

Il est recommandé à l'entreprise de procéder à une reconnaissance préalable du chantier et des supports afin de définir les travaux à réaliser et les produits de ragréage adaptés.

Pendant les travaux, elle devra s'assurer que les irrégularités du supports (impuretés, bosses, creux, joints entre carreaux) ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides,
- du traitement des joints entre lés,
- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

### 5°) Suivi des opérations au titre de la présente appréciation technique d'expérimentation :

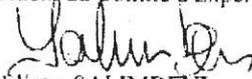
Le demandeur devra communiquer au CSTB au plus tard au début des travaux, une fiche d'identité de chaque chantier réalisé, précisant l'adresse du chantier, le nom des intervenants concernés et les caractéristiques principales de la réalisation (importance, destination du local traité, type de support, type de sous-couche, type de profilé et de mastic etc.).

En conclusion et sous réserve de l'application des recommandations ci-dessus, le Comité d'Experts considère que :

- la sécurité peut être assurée (Cf. art.4.1.),
- la faisabilité est probable,
- l'éventualité de désordres ne peut être exclue mais ceux-ci paraissent devoir être limités.

Paris, le 17 janvier 2007

Le Président du Comité d'Experts,

  
Eliette SALIMBENT

**ANNEXE 1 A L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION**

Référence ATEX n° 1489 du 17 janvier 2007.

**FICHE SOMMAIRE D'IDENTIFICATION (1)**

- Demandeur : Société GERFLOR, 43 boulevard Garibaldi, F-69170 TARARE
- Portée de l'expérimentation : en rénovation des sols de locaux d'habitation au plus classés U3P2E2C2de logements, 150 000 m<sup>2</sup> sur une période de 18 mois.
- Fabricant du revêtement: Société GERFLOR, usine Tarare (69).
- Définition de la technique objet de l'expérimentation :
  - Mise en œuvre, en pose maintenu, soit en périphérie à l'aide du ruban adhésif double face D 300 ou d'une colle à base de résine acrylique en émulsion choisie parmi celles préconisées, soit en plein à l'aide d'un des produits de maintien préconisés, sur support à base de ciment, bois ou panneaux dérivés, carrelage ou revêtement de sol plastique existant, du revêtement de sol « TRANSIT-TEX ».
  - Éléments du système - Principales caractéristiques:
    - Revêtement de sol « TRANSIT-TEX » à base de polychlorure de vinyle expansé selon la norme NF EN 653, d'épaisseur totale nominale 3,1 mm, fabriqué par enduction et présenté en lés de largeur 2 et 4 m constitué :
      - d'une couche d'usure transparente d'épaisseur nominale 0,35 mm,
      - d'une couche d'impression polychrome,
      - d'une couche alvéolaire de décor,
      - d'un support en PVC armaturé par un voile de verre,
      - d'une sous-couche en non-tissé polyester d'épaisseur nominale 1 mm et de masse surfacique 120 g/m<sup>2</sup>.
    - Ruban adhésif double face « D 300 » distribué par GERFLOR.
    - Colle à base de résines acryliques en dispersion aqueuse :
      - Sader Tac V3 / Polymang SM / Miplafix 300, de Bostik
      - Cégé 100 Platiglué, de Akzo Nobel
      - 540 Adhésif GT Fix, de Eurocol
      - Gercell 2000, de Gerflor
      - K 188 E, de Henkel
      - Ultrabond Eco 350, de Mapei
      - Supacryl, de Parex Lanko
      - KE 20S, de Uzin.
    - Produit de maintien à base de résines acryliques en émulsion :
      - Cégé 100 DPA, de Akzo-nobel
      - 546 Fixsol, de Eurocol
      - T 425, de Henkel
      - Dalfix / Subo Ec 20, de Bostik
      - Eco fix, de Mapei
      - L930, de Parex-Lanko
      - U 1000, de Uzin.
    - Produit de traitement des joints « SG 916 » distribué par GERFLOR.
    - Mastic MS-polymère pour le calfatage des jeux en rives et aux pénétrations dans les pièces humides.
  - Technique de mise en œuvre :
    - Dépose totale partielle de l'ancien revêtement,
    - Rebouchage des parties déposée,
    - Traitement des fissures à partir de 3 mm,
    - Ragréage à l'enduit à prise rapide sur primaire adapté à la nature du support,
    - Déroulement et marouflage des lés 24 heures avant la mise en place définitive,
    - Mise en œuvre des lés avec adhésivage au ruban double face ou collage en périphérie ou maintenues en plein.
    - Traitement à froid des joints entre lés,
    - Calfatage des rives et des pénétrations dans les pièces humides.

<sup>1</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le n° ATEX 1489.

**ANNEXE 2 A L'APPRECIATION TECHNIQUE D'EXPERIMENTATION**  
Référence ATEX n° 1489 du 17 janvier 2007.

### **DESCRIPTIF SOMMAIRE**

Ce document comprend 12 pages et 16 pages d'annexe

Il est intitulé :

## **"TRANSIT-TEX"**

daté 01/2007 ( <sup>2</sup> ).

a été enregistré au CSTB sous le n° d'ATEX 1489.

---

<sup>2</sup> Cette version concerne l'actualisation du dossier suite aux remarques du Comité d'experts.



**GERFLOR**  
43 Bld Garibaldi 07 / - 19 00  
69170 TARARE  
A l'attention de Monsieur Alain RIVAT.

Champs-sur-Marne, le 09 avril 2009  
N/Réf : DER/RSET/GF/AP n° 09.0294  
Objet : Demande d'Avis Technique - Procédé «TRANSITEX »  
Système de revêtement de sol PVC destiné à la pose semi-libre

Monsieur,

Nous vous informons que votre dossier en objet a été examiné par le Groupe Spécialisé n° 12 lors de sa réunion du 31 mars 2009.

Le Groupe Spécialisé n° 12 a formulé un Avis de principe favorable :

- pour l'emploi dans les locaux au plus classé U<sub>3</sub> P<sub>2</sub> E<sub>1/2</sub> C<sub>2</sub> ;
- sur les supports et dans les conditions de pose préconisés décrits dans le Dossier Technique.

Vous recevrez prochainement, pour approbation, notification de cet Avis qui a été enregistré sous le numéro 12/09-1551 pour une validité de 3 ans (jusqu'au 31 mars 2012).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Division Revêtement de sol et Etanchéité de Toiture

**Gilbert FAU**  
Ingénieur

# Tableau de synthèse des Principes de M

## Guide pour le choix du mode de Mise en Œuvre du revêtement

	Étape 1	Étape 2
	Maintien uniquement en périphérie et au droit des joints par collage ou adhésif double-face	Maintien en plein à l'aide d'un produit de maintien
<b>Définition</b>	Maintien uniquement en périphérie et au droit des joints par collage ou adhésif double-face	Maintien en plein à l'aide d'un produit de maintien
<b>Domaine</b>	U3P2E2C2 Pièces sèches Pièces humides sauf à joints vifs	U3P2E2C2 Pièces sèches Pièces humides sauf à joints vifs
<b>Préconisation</b>	Pose en neuf (colle acrylique uniquement) et rénovation notamment pour les pièces de grandes dimensions	Pose en neuf et rénovation notamment si obligation d'état du sol initial et pour les pièces de grandes dimensions
<b>Traitement des joints</b>		
• Soudure à froid SG 916	OUI	OUI
• Tarastick System	NON	NON
• Soudure à chaud	NON	NON
<b>Traitement des points singuliers</b>	Passages de portes : collage en plein ou barre de seuil à coller Mobiliers lourds ou mobiles (armoire, lave-linge...) : pose adhésive Pièces humides : prévoir un calfatage en rive à l'aide d'un mastic	

### Conditions de rénovation sur anciens supports

Le Transit Tex peut se poser directement sans préparation du support dans les cas suivants :

- › Dalles vinyles amiantes/ Sols PVC compacts : désaffleurs jusqu'à 1 mm
- › Carrelage : ouverture des joints jusqu'à 5 mm de large et 1 mm de profondeur, désaffleurer jusqu'à 2 mm
- › Parquet : ouverture des joints jusqu'à 3 mm

Au-delà de ces tolérances se référer au PMO (Principe de Mise en Œuvre).

0160685142

**SOCOTEC**

SEINE ET MARNE SUD

10 rue Dajot

77000 MELUN

Tel : 01 64 37 11 82

Fax : 01 64 37 16 78

## RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bien immobilier concerné	Bâtiment 37 37 rue Rosa Bonheur 77000 LA ROCHETTE	N° de l'affaire : YC6651/1 N° de canevas : MELUN_442
Propriétaire	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Référence du rapport 16910/07/381 Salsam 1.2
Demandeur	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Date de la visite : 30/01/2007

CONCLUSION	<p>Il a été repéré de l'amiante dans les matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit du vide ordure diam 30cm dans la cuisine de chaque logement</li> <li>- Colle blanche de la faïence 10x10 verte dans la cuisine et sur le plan de travail du meuble bois dans le logement 37.32 au 3ème étage</li> <li>- Colle blanche de la faïence 10x10 marron dans la salle de bains du logement 37.32 au 3ème étage</li> <li>- Colle blanche de la faïence 10x10 blanche sur le plan de travail dans la cuisine du logement 37.12 au 1er étage</li> </ul>	
<p>Le présent rapport comprend 7 pages et en annexe, 0 plan(s), 11 PV d'analyse de laboratoire, l'attestation de compétence.</p>		
Fait à MELUN, le 06/02/2007	<p>Auteur du rapport : BORDEAU Didier Référence de l'attestation de compétence : 2003/305 Délivrée par SOCOTEC FORMATION</p>	<p>Signature</p> 

0160685142

**SOCOTEC**

SEINE ET MARNE SUD

10 rue Dajot

77000 MELUN

Tel : 01 64 37 77 82

Fax : 01 64 37 63 78

## RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bien immobilier concerné	<b>Bâtiment 33</b> 33 rue Rosa Bonheur 77000 LA ROCHETTE	N° de l'affaire : YC6651/1 N° de canevas : MELUN_443
Propriétaire	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Référence du rapport 16910/07/386 Saisam 1.2
Demandeur	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Date de la visite : 24/01/2007

<b>CONCLUSION</b>	<p>Il a été repéré de l'amiante dans les matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit de vide ordure diam 30 cm dans la cuisine de chaque logement</li> <li>- Colle / sous couche des dalles pvc souples noires et grises dans la cuisine et la salle de bains du logement 33.11 au 1er étage</li> </ul> <p>Prévoir une visite du logement 33.32 non visité (Absence du locataire)</p>	
Le présent rapport comprend 7 pages et en annexe, 0 plan(s), 9 PV d'analyse de laboratoire, l'attestation de compétence.		
Fait à MELUN, le 06/02/2007	Auteur du rapport : BORDEAU Didier Référence de l'attestation de compétence : 2003/305 Développée par SOCOTEC FORMATION	Signature 

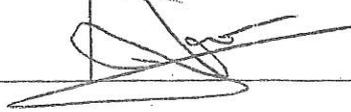
0160685142



**SOCOTEC**  
SEINE ET MARNE SUD  
10 rue Desjardins  
77000 MELUN  
Tel : 01 60 37 71 82  
Fax : 01 60 37 16 78

## RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Etat immobilier concerné	<b>Bâtiment 33 - Logement 33.32</b> <b>Rue Rosa Bonheur</b> <b>77000 LA ROCHETTE</b>	N° de l'affaire : YC6651/1 N° de canevas : MELUN_461
Propriétaire	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Référence du rapport 16910/07/909 Saisam 1.2
Demandeur	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Date de la visite : 21/02/2007

<b>CONCLUSION</b>	<p>Il a été repéré de l'amiante dans les matériaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduit du vide-ordure diam 30cm dans la cuisine du logement sous le plan de travail</li> <li>- Colle blanche de la faïence 15x15 blanche du plan de travail de la cuisine du logement 33.32 au 3ème étage</li> </ul>	
<p>Le présent rapport comprend 5 pages et en annexe, 0 plan(s), 1 PV d'analyse de laboratoire, l'attestation de compétence.</p>		
Fait à MELUN, le 13/03/2007	<p>Auteur du rapport : BORDEAU Didier Référence de l'attestation de compétence : 2003/305 Délivrée par SOCOTEC FORMATION</p>	<p>Signature</p> 

0160685142

**SOCOTEC**

SEINE ET MARNE SUD

41 rue Da

77000 MELUN

Tel : 01 60 68 51 42

Fax : 01 60 68 16 78

## RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Bien Immobilier concerné	<b>Bâtiment 35</b> <b>35 rue Rosa Bonheur</b> <b>77000 LA ROCLETTE</b>	N° de l'affaire : YC6651/1 N° de canevas MELUN_440
Propriétaire	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Référence du rapport 16910/07/326 Saisim 1.2
Demandeur	OPDHLM 77 10 avenue Charles Péguy B.P. 114 77002 MELUN CEDEX	Date de la visite 24/01/2007
CONCLUSION	<p>Il a été repéré de l'amiante dans les matériaux suivants :</p> <p>Conduit du vide ordure diam 30cm dans la cuisine de chaque logement</p> <p>Colle blanche de la référence 15x15 blanche sur plan de travail dans la cuisine du logement 35/2 au 3ème étage <i>A. J.</i></p> <p>Colle blanche des pinces 10x20 marron collées sur la table selon du meuble, évier dans la cuisine du logement 35/2 au 3ème étage <i>D. J.</i></p>	
Le présent rapport comprend 7 pages et en annexe : 0 plan(s) ; 10 PV d'analyse de laboratoire ; l'attestation de compétence		
Fait à MELUN le 02/02/2007	Auteur du rapport : BORDEAU Didier Référence de l'attestation de compétence : 2003/305 Délivré par SOCOTEC FORMATION	Signature